

Déjà historiquement basse, la cote de popularité de la Ligue nationale de football ne s'est pas améliorée avec sa décision, à peine croyable, de sanctionner d'une amende (avec sursis) de 2000 euros le club de l'OGC Nice. Tout cela parce que des enfants ont porté un bonnet de père Noël en accompagnant les équipes de Nice et Toulouse le 21 décembre 2019 lors de leur entrée sur la pelouse de l'Allianz Riviera. Hors, selon l'impitoyable règlement de la LFP, les enfants doivent porter la même tenue que les adultes !!! Comment peut-on prendre une telle décision sans penser être la risée médiatique. Oui, incroyable d'avoir pu imaginer une telle sanction pour une opération de communication sympathique.

Suite à un courrier reçu d'un lecteur, « *Concernant les bonnets de Noel, j'adhère complètement à votre dernière décision de condamner le club de Nice parce qu'ils ont osé donner à des enfants un bonnet de père Noël pour... Noël. Continuons comme cela pour vider les stades de leurs supporters. Des stades vides de supporters... vides de cris de joie.... et vides d'enfants pleins de bonheur. Et faute de bonnet de Noël, vous pourrez toujours, vous... moi.... porter des bonnets d'âne* », le quotidien Nice Matin a lancé via son site internet une pétition en ligne pour témoigner de l'agacement pour rester polis des Niçois.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité